

Langres, le 09^{er} mars 2016

Un nouvel agenda numérique, unique et partagé !

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la refonte du site internet de l'Office de Tourisme du Pays de Langres, l'Office de Tourisme, le PETR du Pays de Langres et la Ville de Langres s'associent pour mutualiser leurs agendas respectifs des sorties et événements.

Partant du constat que le nombre d'agendas événementiels numériques disponibles sur notre territoire multipliait les saisies des organisateurs d'événements, nos trois structures se sont jointes pour vous proposer un agenda unique et partagé, disponible sur tous nos sites.

Concrètement, une seule saisie des informations, de nouvelles fonctionnalités et plus de visibilité !

Afin de pouvoir entrer directement vos événements sur le nouvel outil, **qui remplacera l'agenda numérique du pays de Langres**, nous vous invitons à **créer votre compte** en nous renvoyant le formulaire ci-joint :

par mail : parmentier@pays-langres.fr
ou par courrier : PETR du Pays de Langres
Maison des services – 2 bis ruelle de la Poterne
52200 Langres

L'agenda est déjà en ligne sur le site de l'Office de tourisme du Pays de Langres (www.tourisme-langres.com et www.langres.fr) et sera disponible le 16 mars 2016 sur le site du Pays de Langres. Nous vous invitons donc à vous inscrire dès maintenant.

Vous pourrez ensuite informer de vos événements directement depuis la page habituelle de l'agenda du site du PETR du Pays de Langres : <http://www.pays-langres.fr/les-sorties-8>

Nous mettons en place des séances de formation. Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à vous inscrire sur le même formulaire ci-joint.

En attendant, n'hésitez pas à consulter le tutoriel fourni ou disponible sur le site internet du PETR du Pays de Langres.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

PETR du Pays de Langres

Office de tourisme du Pays de Langres

Ville de Langres

SUR CE NOUVEL OUTIL ET
AVEC VOTRE NOUVEAU
COMPTE, VOUS POURREZ

- *Inscrire une seule fois votre événement et être présent sur les sites internet des partenaires*
 - *Profitez des données pré-remplies*
- *Faire vous-même vos modifications*
 - *Dupliquer vos événements*
- *Voir vos archives*